



Récupérer sommes versées crédit immobilier

Par Dominique 84

Séparé (ni marié ni PACS) depuis 6 ans, mon ex a solder le crédit et est seule propriétaire. Puis réclamer les sommes versées durant les 10 ans de vie commune

Modération : règles de courtoisie, cf la charte !

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Vous pouvez toujours réclamer.. Mais votre ex peut contre-argumenter que ces sommes représentent votre contribution à la vie commune et à votre hébergement pendant ces années.

Voyez un avocat.

Par Rambotte

Vous étiez concubins, en union libre.

Doit-on comprendre que votre ex-concubine a acquis un bien immobilier seule (elle est la seule personne désignée acquéreur dans l'acte de vente), à l'aide d'un crédit immobilier qu'elle a souscrit seule, et remboursé seule ?

Doit-on comprendre qu'elle estime que vous n'avez pas suffisamment participé aux charges du ménage durant votre vie commune, en particulier les charges d'emprunt, puisque vous avez bénéficié d'un logement gratuit pendant 10 ans ?

PS Comme il y a des erreurs de syntaxe ("puis réclamer les sommes versées"), on ne sait pas si c'est vous qui réclamez ("puis-je réclamer"), ou si c'est elle qui réclame ("elle a soldé, puis réclamé").